

RAPPORT N° 92/2-26
au Conseil Municipal

OBJET

ACQUISITION DE MATERIAUX DE PLANTATION
ET DE PLANTES A MASSIFS POUR 1992

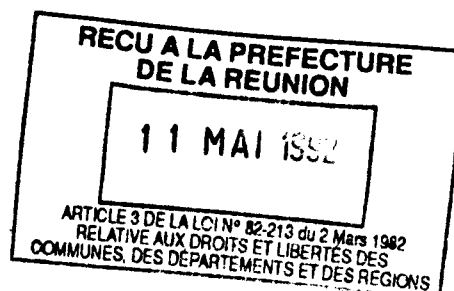
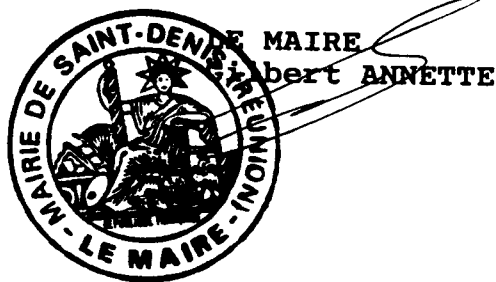
APPROBATION DU C.C.A.P.
ET DE L'ANNEXE D'ALLOTISSEMENT DU MARCHE

Par Délibération n° 91/6-26 du 14 décembre 1991, vous avez approuvé le projet d'acquisition de matériaux de plantation et de plantes à massifs pour l'année 1992, et vous m'avez autorisé à lancer les appels d'offres.

Un crédit de 500 000 F a été inscrit au Chapitre 901 / Article 235-002 du B.P. 1992.

Toutefois, s'agissant d'un marché à commandes et lots, je vous demande d'approuver le Cahier des Clauses Administratives Particulières et l'annexe concernant l'allotissement du marché.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 92/2-26
du Conseil Municipal
en séance du samedi 25 avril 1992

OBJET

ACQUISITION DE MATERIAUX DE PLANTATION
ET DE PLANTES A MASSIFS POUR 1992

APPROBATION DU C.C.A.P.
ET DE L'ANNEXE D'ALLOTISSEMENT DU MARCHÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 92/2-26 du Maire ;

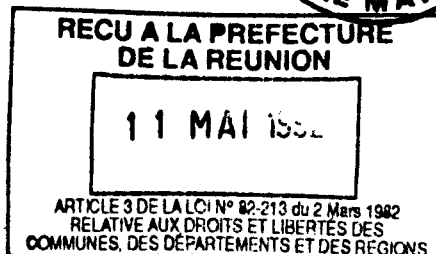
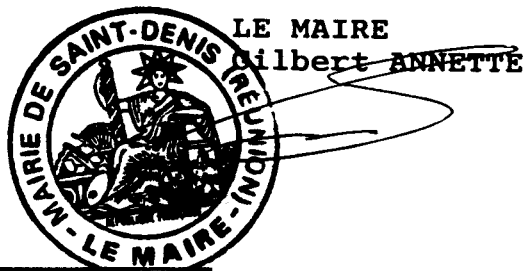
Vu le rapport de Daniel TOUSSAINT, Adjoint, présenté au nom des Commissions Environnement, et Travaux et Appels d'Offres ;

Sur l'avis favorable de la Commission Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve le Cahier des Clauses Administratives Particulières, ainsi que l'annexe concernant l'allotissement du marché d'acquisition de matériaux de plantation et de plantes à massifs pour 1992.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 30 AVR. 1992



**CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 25 AVRIL 1992**

**FOURNITURE
DE MATERIAUX DE PLANTATION
ET DE PLANTES A MASSIFS
POUR 1992**

**CAHIER DES CLAUSES
ADMINISTRATIVES
PARTICULIERES**

ARTICLE I - OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la fourniture de végétaux et de matériaux de plantation à la Ville de Saint-Denis

La nature des fournitures, leur qualité, les quantités leur division en lots, et les calendriers de livraisons sont stipulés en annexe au présent cahier des clauses particulières.

ARTICLE II - DUREE DU CONTRAT

Le présent marché est un marché à commandes conclu pour la période du au 31 décembre 1992.

ARTICLE III - DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- l'acte d'engagement ;
- le bordereau des prix unitaires ;
- le présent Cahier des Clauses Particulières ;
- le Cahier des Clauses Administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes.

ARTICLE IV - MODALITES D'EXECUTION

Le présent marché est divisé en cinq lots (voir annexe I) :

- Lot n°1 : Plantes annuelles ;
- Lot n°2 : Plantes vivaces ;
- Lot n°3 : Plantes de décoration ;
- Lot n°4 : Pots, soucoupes et paillages ;
- Lot n°5 : Substrat et fertilisant.

La consistance de chacun de ceux-ci ainsi que les périodes de livraison sont définies en annexe au présent document.

L'échelonnement des livraisons sera précisé sur les bons de commandes.

Les commandes seront faites par le moyen de bons de commandes, délivrés par le Service Environnement et comportant :

- la référence du marché ;
- la désignation de la fourniture ;
- la quantité commandée ;
- le lieu et le délai ou la date - de livraison ;
- le prix correspondant.

Les personnes habilitées à établir et signer les bons de commande sont :

- Le responsable des Parcs et Jardins
Service Environnement
- Le Responsable de la Pépinière Municipale.

ARTICLE V - CONDITIONS DE LIVRAISON

Les fournitures seront livrées aux frais, risques et périls du fournisseur, soit à la Pépinière Municipale, soit directement sur les lieux de plantations, selon les stipulations du bon de commande.

Les plantes seront livrées en pots ou en godets, avec leur substrat humide.

Le fournisseur veillera à être en règle avec les recommandations phytosanitaires de la protection des végétaux.

Chaque livraison devra être accompagnée d'un bon de livraison ou d'un état précisant notamment :

- la date d'expédition ;
- la référence du marché ;
- l'identification du titulaire ;
- l'identification des fournitures livrées.

La livraison des fournitures sera constatée par la signature d'un bon de livraison en double exemplaire ou de l'état récapitulatif

Les pots ou godets de diamètre inférieur à 14 contenant les végétaux seront restitués au fournisseur dès que les formalités d'admission et de plantations seront effectuées.

ARTICLE VI - OPERATIONS DE VERIFICATION

Les vérifications seront effectuées par l'une des personnes responsables citées ci-dessus.

1) Vérifications quantitatives

La vérification des quantités livrées sera effectuée par rapport aux quantités indiquées sur le bon de commande.

La personne responsable du marché pourra mettre le fournisseur en demeure, dans un délai de 3 jours :

- soit de compléter la livraison ;
- soit de reprendre l'excédent fourni.

.../...

2) Vérifications qualitatives

Dans un délai de quinze jours à compter de la livraison des fournitures, le Responsable du marché procédera aux vérifications qualitatives.

Sera vérifiée la conformité des fournitures avec les caractéristiques définies par le présent marché et notamment :

POUR LES VEGETAUX

- le diamètre des pots ou godets ;
- la hauteur des végétaux ;
- leur vigueur ;
- l'absence de maladies et d'insectes nuisibles ;
- le stade de floraison.

Il sera vérifié, sur des échantillons de la marchandise, le développement racinaire.

Les plantes qui montreront des signes de faiblesse ou de maladie seront immédiatement remplacées à la charge du fournisseur.

POUR LES FOURNITURES DE PLANTATION

La terre végétale

La terre végétale à dominance argileuse, comportera moins de 20% de matières rocheuses de diamètre supérieur à 50mm, de PH neutre entre 6,6 et 7,2).

L'analyse d'un échantillon déterminera le dosage de certains éléments (azote, potassium, phosphore, calcium, magnésium, fer, etc...). La composition physique du sol devra obligatoirement être fournie par le fournisseur au responsable du marché.

La Mairie de Saint-Denis prendra alors la décision expresse d'admission ou de rejet. Passé ce délai, la décision d'admission des fournitures sera acquise.

ARTICLE VII - CAUTIONNEMENT

SANS OBJET.

ARTICLE VIII - CONDITIONS DE DETERMINATION DES PRIX

Les prix sont unitaires et donnés hors taxes. Ils s'entendent fermes et non révisables.

ARTICLE IX - AVANCE FORFAITAIRE

SANS OBJET.

COPIE

ARTICLE X - PAIEMENT

Les factures seront établies au nom de la Commune de Saint-Denis (Service ENVIRONNEMENT) en un original et deux copies portant les indications suivantes :

- les noms et adresses du créancier ;
- le numéro de compte bancaire tel qu'il est précisé dans l'Acte d'Engagement ;
- la fourniture livrée (quantité et prix unitaire détaillés) ;
- le taux et le montant de la T.V.A. ;
- le montant total des fournitures livrées ;
- la date.

Les factures devront être accompagnées des bons de livraison et de l'original du bon de commande datés et signés par les deux parties.

Le paiement sera effectué suivant les règles de la comptabilité publique.

ARTICLE XI - PENALITES DE RETARD

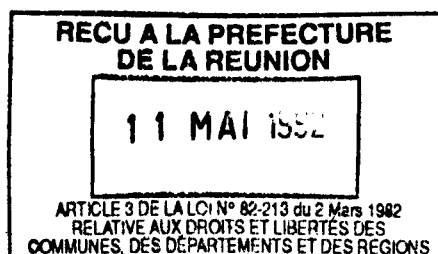
Si le retard de livraison d'une partie des fournitures rend l'ensemble de celles-ci inutilisables, le titulaire encourt, si ce retard lui est imputable, des pénalités s'appliquant à 1% de la valeur de l'ensemble des fournitures.

ARTICLE XII - RESILIATION DU MARCHE

Le marché pourra être résilié de plein droit par la Collectivité en cas de manquement du fournisseur aux obligations du présent marché sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité.

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 25 avril 1992
et annexé à la Délibération n° 92/2-26

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



**CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 25 AVRIL 1992**

**FOURNITURE
DE MATERIAUX DE PLANTATION
ET DE PLANTES A MASSIFS
POUR 1992**

A N N E X E 1

CONSTITUTION DES LOTS

A N N E X E I : C O N S T I T U T I O N D E S L O T S

LOT N°1 - Fourniture et livraison de Plantes annuelles

A/ Fourniture et livraison de Coleus

Coloris		CARACTERISTIQUES		QUANTITE PAR LIVRAISON	NOMBRE DE LIVRAISONS PAR AN	PERIODES DE LIVRAISON
		0 pot	hauteur et port			
En mélange		P 0 10	10 cm à partir du collet Plante ramifiée	500	3	1992 Mai Août Octobre
Quantité Annuelle 1992 : mini 1 500 maxi 1 650						

B/ Fourniture et livraison d'Impatiens

CARACTERISTIQUES		hauteur et port	QUANTITE PAR LIVRAISON	NOMBRE DE LIVRAISONS PAR AN	PERIODES DE LIVRAISON
Coloris	0 pot				
rouge	0 10	10 cm à partir	200	2	1992
blanc	0 10	collet	200	2	
rose	0 10	Port nain et ramifié	200	2	Juillet
saumon	0 10		200	2	
violet	0 10		200	2	
Quantité Annuelle 1992 : mini 2 000 maxi 2 200					

C/ Fourniture et livraison de Pétunia

CARACTERISTIQUES		hauteur et port	QUANTITE PAR LIVRAISON	NOMBRE DE LIVRAISONS PAR AN	PERIODES DE LIVRAISON
Coloris	0 pot				
rose	0 10	Plante compacte et ramifiée fleurie	100	1992	Juin
bleu	0 10		100		
blanc	0 10		100	1	
rouge / blanc	0 10		100		
Quantité Annuelle 1992 : mini 400 maxi 440					

D/ Fourniture et livraison de roses d'Inde

CARACTERISTIQUES		QUANTITE PAR LIVRAISON	NOMBRE DE LIVRAISONS PAR AN	PERIODES DE LIVRAISON
Coloris	0 pot hauteur et port			
Jaune	0 07 Hauteur moyenne	2 500	2	Juillet
Orange	0 07 10 cm, en début de floraison	2 500	2	Octobre
Quantité Annuelle 1992 : mini 10 000 maxi 11 000				

LOT N ° II : PLANTES VIVACES

A/ Fourniture et livraison de Lantanas camara

CARACTERISTIQUES		QUANTITE PAR LIVRAISON	NOMBRE DE LIVRAISONS PAR AN	PERIODES DE LIVRAISON
Coloris	0 pot hauteur et port			
Jaune	P 0 10 12 cm à partir du collet	375	3	Juin
Blanc	P 0 10	375	3	Août
Orange	P 0 10	375	3	Novembre
Rose	P 0 10 Port ramifié	375	3	
Quantité Annuelle 1992 : mini 4 500 maxi 4 950				

B/ Fourniture et livraison de Rosier "meilandina"

Coloris		CARACTERISTIQUES		QUANTITE PAR LIVRAISON	NOMBRE DE LIVRAISONS PAR AN 1992	PERIODES DE LIVRAISON
		0 pot	hauteur et port			
jaune	P 0 20	30 cm à partir du collet	hauteur et port	150	2	Août et décembre
Blanc	P 0 20	Plante ramifiée et en début de floraison		100	2	
jaune	P 0 20			100	2	
orange	P 0 20			100	2	
Quantité Annuelle 1992 : mini 900 maxi 990						

C/ Fourniture et livraison d'Azalées

Coloris		CARACTERISTIQUES		QUANTITE PAR LIVRAISON	NOMBRE DE LIVRAISONS PAR AN 1992	PERIODES DE LIVRAISON
		0 pot	hauteur et port			
rouge	P 0 18	20 cm à partir du collet	hauteur et port	200	2	Août et décembre
rose	P 0 18	Plante ramifiée et fleurie		100	2	
blanc	P 0 18			100	2	
mauve				100		
Quantité Annuelle 1992 : mini 1 000 maxi 1 100						

D/ Fourniture et livraison de Bougainvilliers "mini-thai

CARACTERISTIQUES			QUANTITE PAR LIVRAISON	NOMBRE DE LIVRAISONS PAR AN	PERIODES DE LIVRAISON
Coloris	0 pot	hauteur et port			
Mauve	P 0 10	9 cm à partir du collet	250	3	Juillet Octobre et Décembre
Quantité Annuelle 1992 : mini 750 maxi 825					

E/ Fourniture et livraison de Callistemon nain

CARACTERISTIQUES			QUANTITE PAR LIVRAISON	NOMBRE DE LIVRAISONS PAR AN	PERIODES DE LIVRAISONS
Coloris	0 pot	hauteur et port			
rouge	P 0 10	18 cm à partir	125	2	Mai et Octobre
Quantité Annuelle 1992 : mini 250 maxi 275					

F/ Fourniture et livraison de Sauges coccinea

CARACTERISTIQUES			QUANTITE PAR LIVRAISON	NOMBRE DE LIVRAISONS PAR AN	PERIODES DE LIVRAISON
Coloris	0 pot	hauteur et port			
rouge	P 0 10	12 cm à partir du collet Plante ramifiée et fleurie	500	3	Mai, Août, et Novembre
Quantité Annuelle 1992 : mini 1 500 maxi 1 650					

G/ Fourniture et livraison de Scaevola

CARACTERISTIQUES			QUANTITE PAR LIVRAISON	NOMBRE DE LIVRAISONS PAR AN	PERIODES DE LIVRAISON
Coloris	0 pot	hauteur et port			
bleu	P 0 10	Plante rampante et ramifiée fleurie	250	3	Juin, Septembre et Décembre
Quantité Annuelle 1992 : mini 750 maxi 825					

H/ Fourniture et livraison de Helycrysum

Coloris		CARACTERISTIQUES		QUANTITE PAR LIVRAISON	NOMBRE DE LIVRAISONS PAR AN	PERIODES DE LIVRAISON
		0 pot	hauteur et port			
jaune vif		P 0 10	Plante rampante et fleurie	250	3	Juin, Septembre et Décembre
Quantité Annuelle 1992 : mini 750 maxi 825						

I/ Fourniture et livraison de Verveines vivaces

Coloris		CARACTERISTIQUES		QUANTITE PAR LIVRAISON	NOMBRE DE LIVRAISONS PAR AN	PERIODES DE LIVRAISON
		0 pot	hauteur et port			
rose blanc bleu rouge		P 0 10 P 0 10 P 0 10	Plante trapue, ramifiée et fleurie	200 100 100 100	2 2 2 2	1992 Mai et Novembre
Quantité Annuelle 1992 : mini 1 000 maxi 1 100						

J/ Fourniture et livraison de Lantanas rampants

CARACTERISTIQUES		hauteur et port	QUANTITE PAR LIVRAISON	NOMBRE DE LIVRAISONS PAR AN	PERIODES DE LIVRAISON
Coloris	0 pot				
jaune	P 0 10	Plante rampante et fleurie	250	2	Mai et Novembre
mauve	P 0 10				
Quantité Annuelle 1992 : mini 1 000 maxi 1 100					

K/ Fourniture et livraison de Streptosolen

CARACTERISTIQUES		hauteur et port	QUANTITE PAR LIVRAISON	NOMBRE DE LIVRAISONS PAR AN	PERIODES DE LIVRAISON
Coloris	0 pot				
orange	P 0 10	Plante rampante et ramifiée	500	2	Juin et Décembre
Quantité Annuelle 1992 : mini 1 000 maxi 1 100					

L/ Fourniture et livraison de Fusain rampant panaché

CARACTERISTIQUES		QUANTITE PAR LIVRAISON	NOMBRE DE LIVRAISONS PAR AN	PERIODES DE LIVRAISON	
Coloris	0 pot				hauteur et port
feuillage panaché	P 0 10	Plante rampante et ramifiée	500	2	1992
Quantité Annuelle 1992 : mini 1 000 maxi 1 100					

M/ Fourniture et livraison de Linéaires maritime

CARACTERISTIQUES		QUANTITE PAR LIVRAISON	NOMBRE DE LIVRAISONS PAR AN	PERIODES DE LIVRAISON	
Coloris	0 pot				hauteur et port
blanc argenté	P 0 10	12 cm à partir du collet plante trapue	250	3	1992
Quantité Annuelle 1992 : mini 750 maxi 825					

LOT N° III : PLANTES DE DECORATION

A/ Fourniture et livraison de Schefflera

CARACTERISTIQUES			QUANTITE PAR LIVRAISON	NOMBRE DE LIVRAISONS PAR AN	PERIODES DE LIVRAISON
Coloris	0 pot	hauteur et port			
S. Vert	0 26 minimum	1,00 m à 1,20 m	25	2	1992
S. panaché			25	2	Juin et Septembre
Quantité Annuelle 1992 : mini 100 maxi 110					

B/ Fourniture et livraison de Ficus benjamina

CARACTERISTIQUES			QUANTITE PAR LIVRAISON	NOMBRE DE LIVRAISONS PAR AN	PERIODES DE LIVRAISON
Coloris	0 pot	hauteur et port			
Ficus vert	0 26 minimum	1,00 m à 1,20 m	25	2	1992
Ficus panaché			25	2	Mai et Septembre
Quantité Annuelle 1992 : mini 100 maxi 110					

C/ Fourniture et livraison d'Aralia élégantissima

CARACTERISTIQUES		hauteur et port	QUANTITE PAR LIVRAISON	NOMBRE DE LIVRAISONS PAR AN	PERIODES DE LIVRAISON
Coloris	0 pot				
Aralia	0 13	40 à 60 cm	50	2	Mai et Septembre
Quantité Annuelle 1992 : mini 100 maxi 110					

D/ Fourniture et livraison de Lierre panaché

CARACTERISTIQUES		hauteur et port	QUANTITE PAR LIVRAISON	NOMBRE DE LIVRAISONS PAR AN	PERIODES DE LIVRAISON
Coloris	0 pot				
Lierre panaché	0 13	Port retombant	25	2	Juin et Décembre
Quantité Annuelle 1992 : mini 50 maxi 55					

E/ Fourniture et livraison de Fatshedera

CARACTERISTIQUES		QUANTITE PAR LIVRAISON	NOMBRE DE LIVRAISONS PAR AN	PERIODES DE LIVRAISON
0 pot	hauteur et port			
Coloris	0 21	50	1992	1992
Fatshedera	1,00 m minimum		2	Juin et Décembre
Quantité Annuelle 1992 : mini 100 maxi 110				

F/ Fourniture et livraison de Cissus

CARACTERISTIQUES		QUANTITE PAR LIVRAISON	NOMBRE DE LIVRAISONS PAR AN	PERIODES DE LIVRAISON
0 pot	hauteur et port			
Coloris	0 13	25	1992	1992
Cissus	Port rampant		2	Juin et Décembre
Quantité Annuelle 1992 : mini 50 maxi 55				

G/ Fourniture et livraison de Asplenium

CARACTERISTIQUES			QUANTITE PAR LIVRAISON	NOMBRE DE LIVRAISONS PAR AN	PERIODES DE LIVRAISON
Coloris	0 pot	hauteur et port			
Asplenium	0 13	35 cm minimum	25	2	Mai et Septembre
Quantité Annuelle 1992 : mini 50 maxi 55					

H/ Fourniture et livraison de Nephrolepis

CARACTERISTIQUES			QUANTITE PAR LIVRAISON	NOMBRE DE LIVRAISONS PAR AN	PERIODES DE LIVRAISON
Coloris	0 pot	hauteur et port			
Nephro- lepis	0 13	35 cm minimum	25	2	Mai et Septembre
Quantité Annuelle 1992 : mini 50 maxi 55					

I/ Fourniture et livraison de Capillaire

CARACTERISTIQUES		QUANTITE PAR LIVRAISON	NOMBRE DE LIVRAISONS PAR AN	PERIODES DE LIVRAISON
Coloris	0 pot	hauteur et port	1992	1992
Capillaire	0 13	35 cm minimum	2	Juin et Décembre
Quantité Annuelle 1992 : mini 50 maxi 55				

LOT N° IV

Fourniture et livraison de pots, soucoupes et paillage

DESCRIPTION	Q U A N T I T E		NOMBRE DE LIVRAISONS / AN
	minimum	maximum	
Pot noir 40 L	130	135	1
Pot noir 20 L	100	110	1
Pot noir 10 L	100	110	1
soucoupe 42	100	110	1
soucoupe 33	100	110	1
soucoupe 27	100	110	1
Paillage de sol largeur : 4,00 m	400	500	1

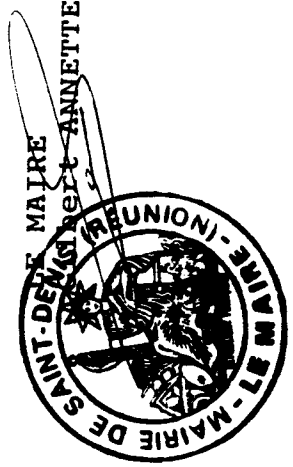
I.O.T N° V

COPIE

Fourniture et livraison de Substrat et fertilisants

DESCRIPTION	Q U A N T I T E		NOMBRE DE LIVRAISONS / AN
	minimum	maximum	
Terre végétale	1000 m3	3000 m3	4
Terreau	0,5 m3	0,5 m3	1
Scories 4/6	50,00 m3	60,00 m3	1
Bagasse	50,00 m3	60,00 m3	1
Engrais	1 tonne	1,5 tonne	3

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 25 avril 1992
et annexé à la Délibération n° 92/2-26



RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

11 MAI 1992

ARTICLES DE LA LOI N° 82-213 du 2 Mars 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS